

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2009

.....

PRESIDENCE : Elisabeth Deluz, présidente

Ouverture de la séance à 20h00, par E. Deluz

1. Appel

15 personnes présentes

E. Deluz prend congé de A. Wittwer au nom du Conseil général et souhaite la bienvenue de Mme Fabienne Dubois, qui entrera en fonction le 1^{er} février 2010.

M. Vieira demande une modification de l'ordre du jour : traiter la motion sous point 5 et la demande de crédit pour la réfection du réservoir sous point 6 puisqu'ils ont traité au même problème de l'eau.

F. de Montmollin demande s'il est possible de placer une motion avant les arrêtés ou si elle doit toujours être après ceux-ci ?

Le Conseil général accepte la modification de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2009

Page 1, point 2, fin du 1^{er} paragraphe : A. Charrière demande qu'on rectifie « 54,6 mg/l » par « 56,4 mg/l ».

Page 2, 4^e paragraphe : D. Glauser demande que l'on remplace « D. Glauser remarque ... » par « D. Glauser suppose ... »

Page 2, 5^e paragraphe : enlever la phrase « D. glauser remarque que, si les autorités se trompent, 15'000.- francs durant 25 ans ... »

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Examen du budget 2010

En préambule, L. Widmer donne une information concernant les reports de charges de l'Etat, qui seront de Fr. 16'375.- au lieu de 11'350.-.

Page 0, commentaires : D. Glauser demande qui rembourse à la commune l'allocation complémentaire de 145.- pour un poste à 100 % ? La réponse étant que ce montant n'est pas remboursé, D. Glauser dit qu'il doit être soumis à l'AVS. De plus, pour un poste à 50 % et plus, l'allocation est versée dans sa totalité.

Page 2 : 020.318.03 Expertise comptes communaux : D. Glauser demande que le Conseil communal fasse des appels d'offres auprès de réviseurs agréés. Une expertise devrait coûter entre 4'000.- et 6'000.- francs. L. Widmer lui répond qu'elle a demandé à l'administrateur de Boudevilliers, qui travaille avec la Fiduciaire AFD, de Neuchâtel. Le Conseil communal va essayer de faire la même démarche et choisir une fiduciaire en accord avec la Commission des finances.

Page 3 : 020.362.00 Fusion des communes VDR 2013 : A. Charrière relève que si la commune ne paie pas ces 10'000.- sur deux ans, elle pourra quand même assister aux séances du groupe de travail. Pour sa part, il ne les paierait pas. S. Charrière répond que le comité de fusion s'est approché de toutes les communes ; Valangin est l'une des dernières communes à s'être joint aux discussions. Le 27 novembre 2011, il y aura une votation auprès de toute la population; le questionnaire du 31 octobre a été adressé à tout le monde. Le 13 janvier à 20h00, à Fontainemelon, il y aura la présentation des résultats des réponses à ce questionnaire ; les Conseillers généraux sont cordialement invités. Est-ce que le Conseil général veut que le Conseil communal y participe en tant

qu'observateur ? F. Allemann rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil général a pris position disant qu'il ne voulait pas faire partie du projet de fusion. Si le Conseil communal veut y aller, qu'il le fasse en tant qu'observateur, mais pas en tant que payeur. S. Charrière remarque que s'il y a une votation dans le Val-de-Ruz en novembre 2011, elle se voit mal dire à la population de Valangin que non, Valangin n'en fera pas partie. F. Allemann rappelle que selon lui, on ne se marie pas avec n'importe qui. On voit ce qui se passe au Val-de-Travers ; on ne connaît pas encore ce qui se passe aux Verrières ou à la Côte aux-Fées, qui n'ont pas adhéré à la commune unique. P. Wälti remarque qu'à l'heure actuelle, la loi n'oblige pas les communes à fusionner, mais cette loi est en train de changer, elle pourrait aller dans le sens à pousser les communes à fusionner. Et cela peut aller très rapidement. L. Dubach appuie l'avis de S. Charrière : les autorités peuvent faire part de leur avis lors de cette séance, mais elles doivent donner à la population le droit de choisir. D. Glauser estime que le fait de payer ou pas ne changera rien pour la population au moment du vote. Mais il n'y a jamais eu de réflexion profonde au sein des autorités, où elles veulent aller, qu'est-ce qu'elles veulent faire ? F. Allemann pense qu'il vaut mieux ne pas payer. I. de Angelis Margueron demande si Valangin est la seule commune à ne pas adhérer ? S. Charrière lui répond que certaines sont hésitantes, Montmollin a accepté. F. Allemann rappelle qu'à Valangin le législatif avait dit qu'il n'était pas tellement chaud, est-ce que beaucoup de communes dans le Val-de-Ruz sont d'accord d'étudier le projet de fusion ? S. Charrière répond qu'ils sont tous partants pour en discuter, en tout cas.

La présidente pose la question : « Qui accepte le poste 020.362.00 dans le budget ? » : 0 oui, 5 abstentions et 9 non.

Page 5 : 113.441.00 Part sur les amendes de police : D. Glauser demande où sont comptabilisées les amendes d'ordre délivrées par la police locale ? C'est le même compte, répond A. Wittwer.

Page 8 : 160.312.00 Chauffage et éclairage de l'abri : D. Glauser a fait l'historique depuis 2008. N'ayant pas reçu de nouvelles, il est allé dans plusieurs communes du canton voir comment elles procèdent. Il a appris que c'est le taux d'humidité qui compte, d'après l'objectif délivré par la Confédération, il doit être de 65 %. Mais personne ne sait combien de degrés Celsius cela représente. C'est à celui qui s'occupe de l'abri de trouver en tâtonnant la température qui permet de respecter le taux d'humidité de 65 %, en utilisant éventuellement des déshumidificateurs, climatiseurs, etc. La Confédération dit que les communes doivent maintenir leur abri dans un bon état, le protéger contre les dégâts dus à l'humidité. La Confédération a établi des tableaux, des statistiques qui permettent à l'exploitant de contrôler, d'atteindre les objectifs et de les maintenir. Vraisemblablement cela ne s'est pas fait à Valangin. La commune loue ces locaux à des tiers. Là encore, D. Glauser a demandé à quelques communes comment elles procédaient. A Bevaix, les autorités ont cherché des locataires pour réaliser des recettes permettant d'équilibrer les frais. Ce n'est pas le cas à Valangin. La commune de Bôle a réfléchi en degrés, pour que l'abri ne gèle pas, mais l'humidité est au-dessus des 65 %. Il faudrait à Valangin régler la location des tiers, optimiser la gestion de cet abri. Le responsable des PC du Val-de-Ruz lui a dit que 65 % d'humidité correspondait à 11-12°. Est-ce qu'il faut garder les locataires, est-ce qu'il faut les renvoyer ? La question a été posée au Conseil communal qui devait examiner ce problème ; D. Glauser a, pour sa part, cherché des pistes mais en ce qui le concerne, il ne peut pas admettre de payer 8'000 francs par année pour Khadafi. Il propose également une votation pour déterminer si le Conseil général maintient ce montant au budget ou s'il décide de le baisser à 5'000.- francs pour entamer le problème. C. Soguel demande si le Conseil communal peut essayer de baisser ce montant quand bien même il reste à 8'000.- francs dans le budget ? J.-P. Christen répond que, maintenant que le Conseil communal sait que c'est une question d'humidité, il pourra chercher une solution. P. Wälti remarque qu'il faudra voir dans quelle mesure l'orchestre qui loue une cellule peut s'exercer si la température

est revue à la baisse. Il semble prématuré à F. de Montmollin de changer la somme budgétisée maintenant, mais il faut faire des efforts pour améliorer la situation dans les années à venir. F. Allemann, trouve aussi que le Conseil communal ne peut pas tout de suite réduire le chauffage pour le locataire, mais il faut que le Conseil communal fasse quelque chose. J.-P. Christen explique à D. Glauser que le chauffage de l'église est déjà optimisé, les cultes et les concerts sont synchronisés. F. Fontana augmente le chauffage quelques jours avant les manifestations et le réduit après. L. Widmer précise que l'une des cellules de l'abri sert d'entrepôt du matériel d'une société sportive, l'autre cellule est occupée par un orchestre. Concernant le fait de voter le maintien ou non du montant figurant au budget, J.-P. Christen relève que personne ne connaît l'hygrométrie du bâtiment, donc peut-être qu'on arrivera à une situation inverse ? Il faut d'abord voir quelle est l'hygrométrie puis voir comment on arrive à l'atteindre et la maintenir. La présidente demande qui veut voter ? S. Charrière : mais voter quoi ? Il est décidé de laisser 360 jours au Conseil communal pour essayer de faire mieux. S. Charrière demande l'autorisation du Conseil général pour que F. Fontana puisse s'exprimer : les cellules sont chauffées entre 17° et 18°, sur l'ordre du ramoneur ; auparavant, il arrêta le chauffage, ce qui a rendu la chaudière défectueuse. Le ramoneur lui a dit de laisser la chaudière à 55°. La société Sports-Loisirs utilise également l'abri pour y jouer au ping-pong ; si la température était à 4-5°, les joueurs ne seraient pas contents. De plus F. Fontana a installé son atelier et ses machines dans l'abri. C'est le seul endroit dans la commune où ses outils ne s'abîment pas. Sa cellule est aussi chauffée à 17-18°. F. de Montmollin demande si toutes les cellules sont louées ? non, seulement 2.

Page 12 : 239.452.00 Remboursement d'un prêt d'étude : D. Glauser demande des explications, fournies par A. Wittwer.

Page 19 : 470.318.01 Contrôle qualité eau potable : D. Glauser demande combien de contrôles sont effectués par année ? L. Dubach lui répond que 4 contrôles sont réalisés. D. Glauser demande si le Conseil communal peut afficher les bulletins de qualité de l'eau au tableau d'affichage ? Le Conseil communal les affichera. En parlant d'eau, D. Glauser informe le Conseil communal du fait que dans le tunnel, sous son immeuble, la conduite principale est cassée en deux. P. Wälti lui répond que le Conseil communal ira voir et fera venir l'entreprise Gabus.

Page 30 : 791.362.00 Cotisation à Association Région Val-de-Ruz : I. de Angelis Margueron est allée avec S. Charrière à deux séances de l'ARVR : c'est un peu comme les fusions, elle ne sait pas à quoi cette association sert sinon à payer pour faire chaque fois des études ; on entend parler d'Evologia et du Run. Est-ce qu'une éventuelle fusion conduira à annuler l'ARVR ? L. Dubach répond que, lorsqu'on ne va que deux fois par année aux séances, c'est effectivement flou. Le Run, c'est le réseau urbain. Dans le cadre de l'ARVR, il y a le contrat-région qui regroupe les différentes études. Le précédent Conseil communal a signé pour 4 ans. En ce qui la concerne, elle aimerait que la commune reste dans l'Association jusqu'à la fin de la législature ; elle est intéressée par le « groupe déchets », qui travaille sur l'implantation de containers dans les communes, les contrats de ramassage, etc. La commune travaille avec Vadec qui a obtenu des rabais importants grâce au fait que les communes sont ensemble ; les cartes journalières CFF, disponibles dès le 1^{er} janvier 2010 au nombre de 4 pour le Val-de-Ruz, la mise sur pied du Snowbus, le soutien aux Jardins musicaux sont d'autres prestations développées et offertes par l'ARVR. La cotisation est de Fr. 9.-/personne, il vaut la peine d'y rester pour l'instant ; la question pourra se reposer plus tard si la commune y reste ou pas. Pour sa part, ça l'arrangerait qu'elle y reste. F. Allemann remarque qu'en ce moment, la commune travaille, pour les déchets, avec Neuchâtel, elle ne va pas changer pour aller dans le Val-de-Ruz. L. Dubach précise qu'on parle ici des déchets incinérables, alors que ce sont les encombrants que l'on mène à Neuchâtel. D. Glauser constate que la commune est face à des problématiques d'alliance, de fusion, etc. Dans le cas des déchets, elle a déjà choisi une voie en collaboration avec le Val-de-

Ruz. Mais si la commune voulait s'approcher plutôt à Neuchâtel ? Il faudrait donc avoir assez rapidement une réflexion concernant les approches communales. L. Dubach précise que la taxe au sac sera introduite certainement en 2013, mais les autorités doivent s'y prendre à l'avance. E. Deluz exprime la pensée de D. Glauser, à savoir que le Conseil communal devra mettre le Conseil général au courant de toutes les réflexions qui sont en cours. D. Glauser dit que plus simplement, il faudrait faire une séance de brainstorming. F. Allemann trouve que les autorités partent dans un principe qu'elles ne veulent pas d'une fusion avec les communes du Val-de-Ruz, mais verraient peut-être une fusion avec Neuchâtel. S. Charrière remarque que les conseillers généraux ressentent le malaise que l'exécutif ressent aussi. Le problème est le même avec les écoles puisque le niveau primaire sera repris par le niveau secondaire.

E. Deluz propose d'agender une séance en février-mars avec le Conseil général, ayant un seul point à l'ordre du jour : discussion. L. Dubach demande que le législatif indique des mots-clés. F. de Montmollin craint que, s'il n'y a pas de points précis, ce soit une séance un peu vague. A. de Pourtalès Thurnherr demande pourquoi ne pas mettre un thème : « fusions » ? Ce serait le thème unique de la séance. F. Allemann remarque que les autorités ne voulaient pas de fusion, le thème de la séance devrait être « est-ce que la commune pactise avec Neuchâtel ou le Val-de-Ruz ? » S. Charrière trouve que les autorités sont déjà partagées entre le bas et le haut, il faudrait qu'elles se définissent davantage. L. Dubach précise qu'elle aimerait continuer de travailler avec le Val-de-Ruz en ce qui concerne les déchets, tout en précisant que Neuchâtel travaille aussi avec Vadec dans ce domaine. M. Vieira dit que cette politique des déchets, il peut en parler en connaissance de cause, à Neuchâtel, la Ville fait ce qu'elle veut, elle vient de se décharger des grandes entreprises qui doivent s'adresser à des transporteurs privés. Il trouve intéressant de s'approcher et de négocier avec les communes de la Région, c'est très bien que les autorités se posent la question de savoir ce qu'elles vont faire.

D. Glauser rappelle que la commission des finances avait fait une demande lors du bouclage des comptes 2008, à savoir que la commune s'assure qu'elle n'est pas assujettie à la TVA. L. Widmer répond que la loi va changer et que des séances d'information sont programmées à l'intention des communes. Effectivement, précise D. Glauser, les communes sont assujetties depuis le 1^{er} franc, il n'y a plus la limite des 75'000.- francs de chiffre d'affaires. Les communes ont jusqu'au 30 janvier 2010 pour décider de s'assujettir ou pas.

Compte des investissements : A. Charrière relève, dans le rapport du budget des investissements, qu'il a été porté Fr. 2'000'000.- pour la première tranche de la réalisation de la centrale de chauffage, mais qu'en réalité la dépense est de Fr. 6'500'000.-, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil général. Il a quand même été chiffonné par ce gros montant et se demande si c'est bien de le mettre dans le budget des investissements 2010 ? Il n'a pas vu, à ce jour, un seul rapport de la Commission (car pour lui, le rapport de B. Matthey n'est pas celui de la Commission). Plus on attend, plus le rapport de B. Matthey sera obsolète. Est-il décent de mettre 2 millions dans le budget 2010 alors que le montant n'est pas voté ? J.-P. Christen répond que ce montant correspond également à celui estimé dans le cadre de la Commission ; au jour d'aujourd'hui, les membres de la commission cherchent des solutions qui permettent de diminuer ces 6,5 millions ; le dossier est bien fait, le Conseil communal a pris les bonnes décisions avec la Commission, jusqu'à ce que le montant de 6,5 millions soit connu. C'est vrai que plus on attend plus le rapport de B. Matthey devient discutable. Le but de la Commission est, maintenant, soit de trouver un nombre de raccordements suffisant pour démarrer, soit d'arriver à diminuer les coûts. P. Wälti reconnaît que, normalement, il ne faudrait mettre que des objets pour lesquels les crédits ont déjà été votés sur le budget des investissements. Le Conseil communal aurait pu ne pas indiquer tout ce qui est à voter, mais il a préféré mettre tous les projets

qu'il a ; mais il est possible de les enlever et de les réintroduire lorsqu'ils seront votés. A ce propos, M. Vieira demande si le chauffage à distance ne devrait pas figurer plutôt dans les investissements financés par les taxes causales ? c'est vrai, reconnaît le Conseil communal. D. Glauser admet que l'aspect informatif de ce budget des investissements est louable, mais le législatif va voter sur un arrêté qui mentionne ces montants. D. Glauser propose d'enlever le montant de 2 millions sur les investissements et sa proposition est passée aux voix : 9 voix pour que ce montant soit enlevé, 1 contre, 4 abstentions.

L. Widmer remercie la Commission des finances pour son rapport et l'excellent travail qu'elle a accompli.

Vote de l'arrêté adoptant le budget 2010 :

Article 1 : 14 oui

Article 2 : 14 oui

Arrêté dans son ensemble : 14 oui, le budget est adopté à l'unanimité.

4. Demande de crédit de 21'000.- pour la réfection du mur soutenant le chemin du Collège et le mur entre les jardins du hangar du feu et les jardins privés

P. Wälti présente cet objet : le mur entre les 2 jardins est sur le point de s'effondrer. Ce mur appartient à la commune ; il sera abaissé de 50 cm. Le devis est de 9'500.- francs. L'entreprise qui est venue faire le devis a fait remarquer que le mur qui soutient la route est aussi en mauvais état, de grandes fentes donnent lieu à des infiltrations d'eau ; le devis pour cette réparation est de 11'000.- francs. Bien que chacun de ces devis pris séparément entrent dans les compétences du Conseil communal, P. Wälti a préféré présenter le tout au Conseil général.

L'arrêté est passé aux voix :

Article 1 : 14 oui

Article 2 : 14 oui

Article 3 : 13 oui, 1 non, 0 abstention

Article 4 : 14 oui

Arrêté dans son ensemble : 14 oui, accepté à l'unanimité.

5. Motion

A. Charrière présente la motion déposée au Conseil communal et signée par 9 conseillers généraux. Le réservoir est dans un état piteux, le village va prendre un sérieux tournant dans la zone à haute densité, puisque 3 immeubles sont déjà vendus dans la 1^{ère} phase. Quand tout sera construit, il y aura 200 personnes de plus à Valangin. A. Charrière donne lecture de la motion. Il y a l'aspect qualité et l'aspect quantité. La commune a besoin de savoir de combien d'eau elle dispose ; quant à la qualité, un effort a déjà été fait car les nitrates ont bien baissé ; les réservoirs ont besoin d'être refaits. L'occasion est donnée au Conseil communal de faire une étude qui devient nécessaire. Pourquoi ne prévoirait-on pas, à côté du réservoir actuel, un autre réservoir ? Tous les citoyens du village ont droit à avoir une même eau, alors qu'actuellement, une partie boit de l'eau stagnante. Le Conseil communal dispose maintenant d'une année pour se pencher sur cette question ; même B. de Montmollin avait dit, alors qu'il était au Conseil communal, qu'il se demandait si la commune aurait assez d'eau pour le nouveau quartier.

Vote de la motion : 11 oui, 0 non, 3 abstentions. La motion est acceptée.

6. Demande de crédit de 42'000.- pour la réfection du réservoir des Huitains et de la chambre des vannes

L. Dubach demande au législatif d'accepter ce crédit malgré ce qui vient d'être voté. En effet, l'inspecteur des eaux a dit que l'état du réservoir ne va vraiment plus. Compte tenu

du fait que le Conseil communal a un an pour présenter quelque chose au législatif, jusqu'à la réalisation, cela correspond à un mandat qui aurait été confié à un bureau d'ingénieurs en 2007. Il y a un problème d'hygiène, le béton s'effrite et si l'on attend encore, le béton continuera à s'effriter. En plus, l'accès de la chambre des vannes est malaisé pour l'employé communal. L. Dubach demande que le législatif permette au Conseil communal de faire ce travail qui est urgent. D. Glauser relève que, si les conseillers qui ont voté au point précédent étaient logiques, ils devraient refuser ce crédit. Cela motiverait le Conseil communal à demander un crédit pour faire une étude. Cette étude permettra de dire s'il est raisonnable de dépenser 42'000.- francs dans l'urgence, ou pas. La demande de crédit est obsolète dans le cadre de la motion. L. Dubach remarque qu'en ce qui la concerne, elle a informé le Conseil général, c'est maintenant de sa responsabilité. Mais elle pense qu'il est illusoire de croire que dans 2 ans la commune aura un beau réservoir tout neuf. F. Allemann partage le même avis que L. Dubach, la commune a une responsabilité vis-à-vis de la population; il a vu l'état des réservoirs, c'est une obligation de les faire assainir. D. Glauser est d'avis que la responsabilité vient de celles et ceux qui n'ont pas fait le nécessaire pour ne pas en arriver là. M. Vieira demande quels sont les risques mentionnés dans le rapport de l'inspecteur ? La problématique, c'est la contamination de l'eau. A un autre moment de la saison, L. Dubach aurait invité les conseillers généraux à visiter ce réservoir. Elle veut encore mettre les points sur les i concernant les nitrates. Cette année, le taux n'a jamais dépassé 33 au Sorgereux lorsque les résultats étaient mauvais. La majeure partie de la pollution vient de l'agriculture ; mais les nitrates ont été constamment dans la tolérance, il y a une baisse constante. Il n'y a pas d'urgence en ce qui concerne les nitrates. Y. Morand demande quel délai a été donné par l'inspecteur ? 2 ans, répond L. Dubach, mais en 2 ans, la commune n'aura pas un réservoir tout neuf. A. Charrière constate que ce n'est pas la même chose de boire de l'eau de source ou de l'eau stagnante. Il estime que tout le monde, à Valangin, a le droit de boire de la même eau, ce qui peut être obtenu en mélangeant les deux provenances. Mais il ne voudrait pas que les travaux du réservoir soient retardés et que les gens du Bourg soient contaminés.

L'arrêté est passé aux voix :

Article 1 : 11 oui, 0 non, 3 abstentions

Article 2 : 10 oui, 1 non, 3 abstentions

Article 3 : 10 oui, 1 non, 3 abstentions

Article 4 : 10 oui, 0 non, 4 abstentions

Arrêté dans son ensemble : 10 oui, 0 non, 4 abstentions, l'arrêté est accepté.

L. Dubach informe le Conseil général que Mme Butty, hydrogéologue au Service de la protection de l'environnement, serait d'accord de rencontrer le Conseil général pour expliquer la problématique des nitrates, les nappes, etc. Est-ce que le Conseil général serait intéressé ? oui, lors de la séance pour « les affaires extraordinaires », en février.

7. Vacations

S. Charrière présente cet objet : le Conseil communal est de plus en plus sollicité, le Conseil d'Etat a convoqué les conseils communaux 4 fois durant cette année, il y a des séances et des participations à des groupes de travail à n'en plus finir, qui occasionnent chaque fois des déplacements, tout cela commence à peser. F. Allemann relève que dans toutes les communes on restreint ces prestations ; il cite en exemple les séances auxquelles participent un conseiller communal et un conseiller général : le premier toucherait une vacation, mais le second ne toucherait rien. Lorsqu'il était conseiller communal, il avait proposé que les conseillers communaux soient défrayés. L. Balmer trouve que c'est une très bonne chose que les conseillers communaux soient légèrement défrayés mais il est contre la rémunération des conseillers généraux. D. Glauser est du même avis que L. Balmer, les conseillers généraux devraient rester bénévoles mais il est correct que le Conseil communal soit défrayé ; il suggère cependant de faire valider ce document (« bon pour accord ») par le

Service des contributions pour que ces montants ne soient pas imposés. L. Dubach précise que même défrayé, le travail des conseillers communaux reste toujours du bénévolat.

L'arrêté est passé aux voix :

Article 1 : 14 oui

Article 2 : 14 oui

Arrêté dans sont ensemble : 14 oui, accepté à l'unanimité.

8. Informations du Conseil communal

S. Charrière remercie A. Wittwer qui quittera ses fonctions le 31 décembre et présente Mme Fabienne Dubois, qui entrera en service le 1^{er} février 2010. Mme Dubois se présente brièvement, fait part de son plaisir à travailler avec les autorités communales et espère nouer de bonnes relations tant avec l'exécutif qu'avec le législatif.

Informations de P. Wälti : l'aménagement de la route de la Sauge est terminé, il ne reste plus que les actes notariés à passer et un problème d'infiltration d'eau dans l'immeuble J.-F. Robert.

Aménagement routier de la Borcarderie : la procédure pour la construction d'un trottoir est commencée, un premier projet a été préparé par les Ponts et chaussées ; il est assez onéreux. Une deuxième variante est à l'étude. L'ancien passage pour le bétail sera utilisé pour la traversée de la route entre les deux arrêts de bus.

Trottoir à gauche de la route cantonale depuis l'immeuble Ruegsegger jusqu'au passage pour piétons : c'est à la charge de l'Etat, il sera réparé et refait soit en 2010, soit en 2011.

Informations de L. Dubach : A4-EOVR : tous les intervenants avaient espéré que fin décembre 2009, les eaux usées seraient branchées sur la Ville mais le chantier de Maujobia n'est pas encore terminé ; c'est un énorme chantier avec beaucoup de mauvaises surprises. Les stations de Boudevilliers et de Valangin pouvant tomber en panne à tout moment, si cela se produisait, un tube flexible descendrait les eaux usées à Neuchâtel, mais les STEP ne seraient plus réparées.

A. Charrière demande où en est la réalisation du séparatif dans le village : sera fait au printemps.

9. Interpellations

D. Glauser demande que, lorsque le Conseil général vote des crédits, tous les documents (arrêtés) soient affichés au panneau d'affichage officiel.

Dans le procès-verbal de la séance du 15 juin 2009, il avait été question du fait que M. Philippe Hon acceptait de fonctionner comme architecte-conseil sans frais pour la commune. Le Conseil communal avait dit qu'il étudierait cette proposition, car les services de M. Tharin sont payants. S. Charrière répond qu'elle a rencontré M. Hon, ils n'ont pas discuté de ce sujet. F. Allemann, en tant que président de la Commission d'urbanisme, avait demandé si celle-ci ne pourrait pas être épaulée par quelqu'un, et P. Hon ne demandait rien. S. Charrière précise que M. Tharin s'occupe principalement du règlement d'aménagement.

10. Divers

A. de Pourtalès Thurnherr a assisté à la dernière séance du CES : les enseignantes ont soulevé le problème du froid dans les corridors du collège, les enfants ont froid, ils « se les pèlent ». Quand bien même il y a eu un référendum contre le projet d'aménagement de la porte, le problème reste le même. Qu'est-ce qui va être fait pour remédier au moins temporairement à cette situation ? S. Charrière répond que le Conseil communal fera exécuter la porte anti-feu car c'est dans ses compétences financières. Pour la porte et le porche, le Conseil communal demande que le Conseil général prenne le problème en mains, nomme une commission qui étudie un projet, car tout ce que le Conseil communal peut entreprendre coûtera très cher. A. de Pourtalès Thurnherr est la seule à

se porter candidate pour faire partie de cette commission ... F. Allemann remarque que c'est le Conseil communal qui doit se remettre au travail et proposer autre chose. J.-P. Christen lui demande s'il plaisante et P. Wälti lui répond que le Conseil général a proposé des grandes assises en février, que les membres éclairés viennent à cette séance avec des idées concrètes, des propositions, des croquis, etc.

S. Barbaza Simonot indique qu'elle quittera la commune le 31 mars 2010 et va donner sa démission du Conseil général.

M. Vieira : concernant le plan de quartier de la Sauge : il fait aussi partie de la Commission d'urbanisme, il a pris connaissance du plan de quartier de la Sauge ; c'est grand et ambitieux. M. Vieira pense qu'il aurait été bien que M. Hon soit là, il pense également que ce serait bien que ce projet soit présenté au Conseil général.

M. Vieira demande où en est le projet de centrale photovoltaïque de Coffrane ?. J.-P. Christen l'informe que l'opposition n'a pas été levée, le canton n'a pas voulu trancher. Coffrane ira vraisemblablement devant le TF. Mais la commune de Valangin pourrait faire une centrale elle-même...

Y. Morand signale que, lors du dépôt des candidatures pour le poste d'administrateur/trice communal/e, une personne de sa connaissance a déposé son dossier un jour avant l'échéance ; il lui a été dit que le poste était déjà repourvu. Ce n'est pas une procédure correcte. S. Charrière reconnaît qu'il y a eu une maladresse, elle admet l'erreur du Conseil communal et explique qu'il a fallu faire vite à cause des délais de congé.

Accueil des personnes naturalisées durant l'année 2009 et des jeunes citoyens : M. Stefano Metrangolo, (naturalisé) et Manuel Vieira (jeune citoyen) sont présents. E. Deluz remet, avec un stylo écussonné de la commune, une plaquette « Musée neuchâtelois » consacrée à la Collégiale à M. Metrangolo, une brochure « Coup de pouce pour majeur » ainsi qu'un carnet de billets Noctambus à M. Vieira.

S. Charrière remercie les conseillers généraux, les conseillers communaux, les employés communaux pour tout le travail accompli durant l'année.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 22h40 pour la verrée traditionnelle.

La présidente

L'administratrice